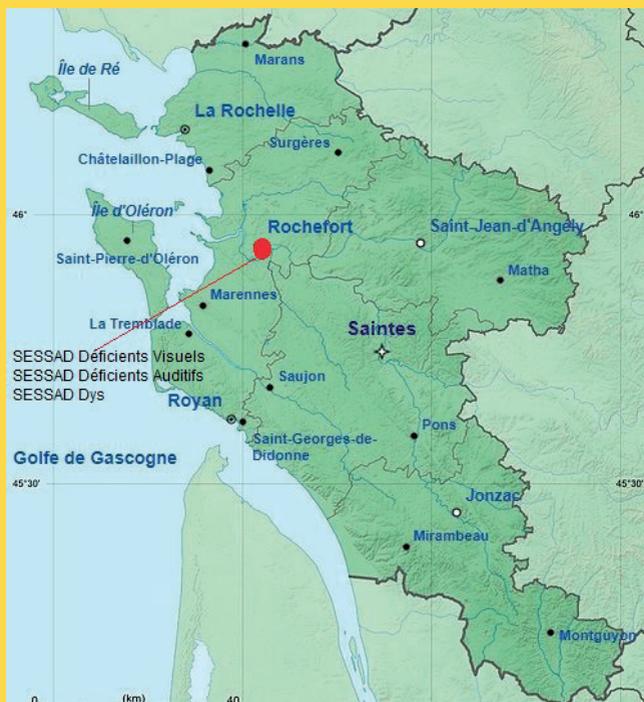


Le SESSAD intervient sur l'ensemble du territoire de Charente-Maritime



Siège Social Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr

Les prestations proposées

L'accompagnement global proposé par le SESSAD est formalisé dans le cadre d'un projet individualisé d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant, projet qui comprend plusieurs volets et mobilise une équipe de professionnels :

- ❖ **un volet thérapeutique et rééducatif** qui est coordonné par un médecin et qui associe des psychologues, des rééducateurs.
- ❖ **un volet éducatif** qui est assuré par une équipe éducative spécialisée.
- ❖ **un volet pédagogique** qui est soutenu par un enseignant spécialisé.

L'équipe conseille et accompagne la mise en oeuvre de moyens de compensation.

Le SESSAD peut s'associer, au regard des besoins de votre enfant et dans le cadre de son projet individualisé d'accompagnement, le concours d'autres professionnels libéraux tels que des orthophonistes, des orthoptistes, des psychomotriciens et ergothérapeutes.

Contact

SESSAD Dysphasie
128 bis rue du 14 juillet
17300 Rochefort
05 46 99 04 37

sessad3d@trema-asso.fr
www.facebook.com/SESSAD3D

SESSAD DYSPHASIE

Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile - Dysphasie



Association Tremä

L'équipe du SESSAD se compose de

- ❖ 1 directrice
- ❖ 1 chef de service
- ❖ 1 médecin phoniatre, spécialiste des troubles du langage
- ❖ 1 psychologue
- ❖ 1 neuropsychologue
- ❖ 2 éducateurs spécialisés
- ❖ 1 orthophoniste
- ❖ 1 psychomotricien
- ❖ 1 ergothérapeute
- ❖ 2 enseignants spécialisés
- ❖ 2 personnels administratifs

Le public accompagné

- ❖ Jeunes âgés de 0 à 20 ans présentant une dysphasie avec ou sans troubles associés.

LE +

- ❖ un espace d'accueil, d'écoute et de parole du jeune et de sa famille.
- ❖ des interventions régulières à domicile.

Pour être au plus près de vous, Tremä vous propose :

- ❖ Un service de proximité implanté à Rochefort qui couvre l'ensemble du département de Charente-Maritime.
- ❖ Il intervient dans l'environnement de l'enfant lui permettant de vivre au quotidien dans son milieu habituel.

Modalités d'intervention :

L'admission se fait après notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- ❖ Prise de contact avec les parents et accueil de la demande.
- ❖ Rendez-vous d'admission.
- ❖ Réalisation de bilans et recueil d'informations auprès des parents et des partenaires.
- ❖ Elaboration du projet individualisé d'accompagnement.
- ❖ Proposition, ajustement puis validation du projet individualisé d'accompagnement avec le jeune et ses parents.
- ❖ Mise en oeuvre des différents accompagnements prévus dans le projet.
- ❖ Evaluation et actualisation régulières du projet.

Les missions

- ❖ Accompagner les parents et la fratrie dans la compréhension, l'acceptation et la prise en compte des troubles du langage.
- ❖ Développer un accompagnement global personnalisé, souple et adapté, dans l'environnement habituel de l'enfant en co-construction avec la famille.
- ❖ Stimuler par un accompagnement spécifique l'éveil et le développement de la communication du jeune avec son entourage mais également l'accès à son autonomie à l'aide de supports adaptés.
- ❖ Favoriser et optimiser son épanouissement, la réalisation de toutes ses potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, son autonomie au quotidien, sa capacité à communiquer et son insertion sociale.
- ❖ Faciliter son intégration, dans les différents domaines de la vie, la formation générale et/ou professionnelle.
- ❖ Mettre en place des partenariats visant à la cohérence des interventions autour du jeune.
- ❖ Informer et sensibiliser à la dysphasie les partenaires intervenants au quotidien auprès du jeune (établissements scolaires...).